

Vos questions / nos réponses

Permis de conduire

Par [Blaaazzz](#) Postée le 27/07/2024 22:33

Bonjour, J'avais quelques questions à vous poser suite à mon arrestation produite le 21 juillet dernier. Je vous met dans le contexte: Je suis en couple avec quelqu'un qui consomme tout les jours du cannabis. Étant donné que je le fréquente tout les jours j'inhale régulièrement la substance à très faible quantité (il fume seulement un joint par jour). Lors de mon contrôle de police j'ai été testée positive à la cocaïne et au THC. Choses que je ne consomme absolument pas. Suite à cette arrestation j'ai demandé une dépistage salivaire et sanguin. Le salivaire c'est révélé négatif à la cocaïne mais positif au THC et à la kétamine. Mon copain avait consommé de la kétamine pendant cette soirée et m'avais embrassé par la suite. Je voulais donc savoir si il était possible que mon teste sanguin puisse se révéler positif à un des deux en sachant que je n'y touche pas? Si oui, est il possible de plaider ma cause lors de mon jugement pour que je puisse m'en tirer sans suspension si même retrait de permis? A savoir: Je suis jeune permis mais n'ai jamais commis d'infraction. Je me retrouve donc aujourd'hui à avoir 8 points. Deux points que j'ai récupérée 4 jours après mon arrestation. Est il possible qu'ils annulent donc ma prise de points ? En vous remerciant par avance de votre réponse.

Mise en ligne le 30/07/2024

Bonjour,

Selon les conditions d'absorption passive d'une substance psychoactive, selon le moment où est pratiqué le dépistage après cette exposition, en fonction également du métabolisme de chacun, il est possible effectivement d'être dépisté positif sans avoir directement consommé.

Nous n'avons aucun moyen de vous dire ce qu'il en sera dans votre cas. Si votre analyse de sang devait se révéler positive à l'une ou l'autre des substances, vous risquez d'être poursuivie pour conduite sous influence de stupéfiants. Le cas échéant, vous pourriez vous rapprocher d'une « Maison de la justice et du droit » afin d'être conseillée juridiquement.

Bien à vous.
